

Le gouvernement du Québec donne son aval à AgriRECUP

Le 6 novembre 2012 - Saint-Bruno-de-Montarville, Qc — Le gouvernement du Québec a fourni une occasion à AgriRECUP d'améliorer la gestion des déchets en agriculture en lui accordant une exemption à la réglementation existante concernant la façon dont les contenants de pesticides et de fertilisants sont gérés. L'exemption a été accordée aux fabricants commerciaux de contenants de pesticides et de fertilisants, pourvu qu'ils deviennent membres en règle d'AgriRECUP.

L'exemption est accordée par rapport au « Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles ».

Les membres d'AgriRECUP, une organisation sans but lucratif, peuvent immédiatement profiter de l'exemption. Cela signifie qu'ils n'auront pas à contribuer au plan de compensation mis en place dans le cadre de la « Loi sur la qualité de l'environnement », un programme mis en place au Québec pour récupérer et éliminer les déchets municipaux. Les fabricants de contenants de pesticides et de fertilisants qui ne sont pas membres peuvent aussi obtenir une exemption à condition de devenir membres d'AgriRECUP.

Barry Friesen, directeur général d'AgriRECUP souligne : « AgriRECUP est fier d'être capable de fournir l'occasion aux fabricants de contenants de pesticides et de fertilisants de recycler les contenants qu'ils vendent au Québec ». Il précise : « Cette exemption du gouvernement est une très belle occasion pour AgriRECUP de contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets d'emballages agricoles que l'on retrouve sur les fermes du Québec. »

Présentement, partout au Canada et au Québec, AgriRECUP offre un programme de cueillette et de recyclage des contenants de pesticides et de fertilisants vides. Ainsi, les producteurs agricoles peuvent continuer de participer en retournant les contenants rincés trois fois au centre de collecte de leur choix partout dans la province. Les contenants recueillis au Québec sont recyclés en matériaux servant à faire de la tubulure de drainage.

De plus, AgriRECUP travaillera avec le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu agricole dans le but de concevoir des programmes additionnels pour gérer les déchets agricoles comme les sacs de semences, les sacs de produits de protection des cultures, de même que les enrobages de balles.

Barry Friesen ajoute : « Il s'agit d'une situation gagnante pour les producteurs, pour l'industrie, et pour l'environnement. Les membres d'AgriRECUP ont pris les choses en main pour satisfaire la réglementation. C'est avec enthousiasme que nous continuerons de travailler avec le gouvernement du Québec afin de s'assurer que d'autres programmes soient mis en place pour permettre aux producteurs agricoles de mieux gérer les déchets non organiques générés à la ferme. »

Pour obtenir plus d'information :

Christine Lajeunesse

450-482-0756

lajeunessec@agrireocup.ca